

ABONNEMENT.

SOMME :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Postes :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

ON S'ABONNE :

A SAUMUR,
chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33 ;

A EWIG,
Rue Flécher, 2.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RESERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

ON S'ABONNE :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

11 Janvier 1881.

Chronique générale.

Elections municipales de Paris.

Républicains élus	50
Conservateurs élus	8
Ballottages	22
Total	80

Le Conseil précédent contenait 5 conservateurs seulement ; les conservateurs gagnent donc 3 sièges.

Dans les 22 ballottages, il y en a 4 entre conservateurs, 4 entre républicain et conservateur ; dans les 20 autres, des républicains seuls sont en présence. Les intransigeants n'ont de chances que dans trois de ces ballottages.

Dans le scrutin du 9 janvier, il y a eu à Paris, sur 384,936 inscrits, 253,545 votants, 134,391 abstentions.

Les voix se répartissent ainsi :

Républicains	149,524 voix.
Candidats de la Protestation	42,657
Communistes	31,367
Bulletins blancs ou nuls	3,213

Les cinq conseillers de droite ont été réélus ; ce sont : MM. Bartholony, Binder, Marius Martin, Riart, Watel.

Ils étaient appuyés par le Comité de Protestation.

Trois candidats du Comité de Protestation ont été élus, savoir : M. Denys Cochin, en remplacement du regretté docteur Delpech, décédé ; MM. Gamard et Ed. Hervé, contre MM. Léon Masse et G. Vauzy, conseillers républicains sortants.

Trois conseillers républicains, MM. Harant, Rigaut, Métivier, sont remplacés par MM. de Ménéval, radical ; Voisin, radical ; Villard, républicain.

Dans le quartier de Javel, M. Curé, républicain, est élu au siège occupé, avant l'annulation de son élection, par M. Humbert, l'ammistié.

Les chiffres. — En 1878, à Paris, on comptait à peine 7,000 suffrages conservateurs exprimés ; en 1881, ce chiffre s'élève à 50,000, soit à plus du cinquième des votants.

Tous les journaux se déclarent satisfaits, à divers titres, des élections de Paris. Les républicains qui ont déjà la majorité assurée félicitent la population de son bon sens politique. Les conservateurs sont fiers d'avoir enlevé trois sièges aux républicains. Pour les intransigeants, ils se consolent de l'échec de leurs candidats en déclarant que la scission entre les socialistes et les politiciens étant un fait accompli, la fermeté de leurs amis finira par triompher. (Agence Havas.)

A Marseille, il y a ballottage entre les listes du comité central de l'union républicaine et des conservateurs. La liste du comité central a la majorité.

A Bordeaux, douze républicains modérés ont été élus ; il y a dix-huit ballottages.

A Montpellier, dix-huit républicains élus ; quatorze ballottages.

Les résultats connus de quatre-vingt-dix-sept communes des départements donnent soixante-douze en faveur des républicains, dix-sept en faveur des conservateurs et huit ballottages. En résumé, les républicains modérés triomphent. Les intransigeants sont battus. (Agence Havas.)

LE BUDGET DE PARIS.

Le budget de Paris que vient de voter le Conseil municipal s'élève à la somme de 237,695,000 francs. C'est un chiffre énorme et dépassant les recettes de beaucoup d'Etats ayant une population double

ou triple, des armées à entretenir et des ambassadeurs ou consuls à payer en pays étrangers, mais qui ne sont pas comme nous placés sous le régime des gros impôts.

En effet, dans la plupart des Etats du Nord, les impôts ne s'élèvent en moyenne que de 16 à 20 francs par tête. En Russie, 20 francs. En Hongrie, 22 francs. En Belgique, 24 francs. En Autriche, à 30 francs. En Italie, à 33 francs. Dans les Pays-Bas, à 46 francs. En Angleterre, à 49 francs. En France, à 58 francs par tête.

On sait que la session des Chambres doit s'ouvrir de plein droit, aux termes de la Constitution, le second mardi de janvier. C'est donc aujourd'hui mardi 11 janvier qu'a lieu cette ouverture.

La session parlementaire de 1881 s'ouvrira sous la présidence des doyens d'âge du Sénat et de la Chambre des députés. Voici dans quel ordre sont classés les doyens des deux Chambres :

Sénat : MM. Gauthier de Rumilly, né le 30 avril 1796 ; Masson de Morfontaine, né le 6 août 1796 ; Kolb-Bernard, né le 16 janvier 1798 ; Dufaure, né le 4 septembre 1798 ; Baze, né le 8 janvier 1800 ; Littré, né le 4^e février 1801 ; Victor Hugo, né le 26 février 1802 ; Roger du Nord, né en 1802 ; Schœlcher, né en 1804 ; Barthélemy Saint-Hilaire, né en 1805.

Chambre : MM. Desseaux, né le 7 septembre 1798 ; Sénard, né le 9 avril 1800 ; Moreau, né le 8 janvier 1801 ; Emile de Girardin, né en 1802 ; Guichard, né le 18 août 1803 ; Datas, né le 31 mars 1804.

On lit dans le *Télegraphe* :

« Une réunion électorale avait lieu samedi soir, rue François-Miron, 56, pour soutenir les candidatures ouvrières-socialistes.

« Nous y avons entendu un discours (1) d'un nommé Meunier qui mériterait d'être reproduit en entier, tant il renferme de perles du genre de celle-ci :

et, en attendant l'heure où elle pourrait se présenter à la demeure du peintre, elle se dirigea avec sa compagne vers la partie de la plage où elle ne devait pas rencontrer la population flottante du Havre. Elle marcha silencieusement le long de la grève, berçant ses pensées au murmure des vagues !

Tout en marchant, elles arrivèrent auprès d'une maison de pauvre apparence, fréquentée par les pêcheurs qui venaient y prendre leurs repas ou se rafraîchir.

Cette auberge était tenue par la veuve d'un marin victime d'un récent naufrage. Valentine s'était intéressée à elle, lui était venue en aide, et c'était par son conseil que M. Albanel avait recueilli chez lui le fils de la veuve, ce Jacques dont il comptait assurer l'avenir et qui avait si mal répondu à ses bienfaits.

La Groulard était seule, debout sur le pas de sa porte ; c'était une femme jeune encore, mais que les chagrins et les privations avaient prématurément vieillie ; sa figure sillonnée de rides à laquelle l'apre haleine de la mer avait donné des tons d'ocre, semblait porter témoignage d'une de ces douleurs contre lesquelles le temps est impuissant. Valentine alla vers elle et lui parla avec bonté, mais il était un sujet qu'elle n'osait aborder, parce qu'elle savait que ce souvenir ravivait une plaie toujours saignante. La veuve prononça la première le nom de Jacques.

« Citoyens, a-t-il dit, je reproche aux conseillers sortants d'avoir voté plus d'un million pour l'Hôtel-de-Ville, et savez-vous ce que c'est que l'Hôtel-de-Ville ? une forteresse dans laquelle il existe des souterrains où le gouvernement plongera plus tard ceux qui ne lui plairont pas.

« J'y ai même vu une vanne qui permettra d'emporter les cadavres à la rivière ! »

« C'était bien la peine de raser la Bastille ! »

Sur appel de M. Delamadeleine, gérant de la *Gazette de France*, la chambre correctionnelle de la cour de Paris, présidée par M. Manau, a confirmé purement et simplement le jugement du tribunal correctionnel de la Seine, qui avait condamné notre vaillant confrère à 2,000 fr. de dommages-intérêts sous l'inculpation de *tendance à dénier* (1) l'indépendance du tribunal des conflits.

Voici en quels termes la *Gazette de France* fait connaître les résultats de son procès :

« Nous avons passé le dernier jour de l'année 1880, dixième de la République du 4 Septembre, sur les bancs de la correctionnelle, devant le président Manau, ancienne victime de ces fameuses commissions mixtes de Décembre dont nous nous sommes permis de blâmer l'esprit et le caractère à propos de l'entrée au tribunal des conflits de M. Guyho.

« M. le président Manau n'a pas permis notre critique. Sous la République Cazot-Gambetta, on ne peut mal parler des soutiens du 2 Décembre.

« Pour que nul n'en ignore en France, la *Gazette de France* vient d'être condamnée par la cour d'appel, chambre des appels correctionnels, à payer deux mille francs d'amende. Soit, avec les frais d'appel, les dépens, le décime de guerre, plus de trois mille francs.

« Le tout pour « tendances à dénier » l'indépendance du tribunal que préside M. Cazot et où se trouve M. Guyho.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LA PIÈCE DU PROCÈS

(Suite.)

— Vous devez avoir, dit-elle, parmi vos passagers un jeune homme nommé Richard Bréhier ?

— Je crois me rappeler en effet ce nom-là, attendez ; il est venu hier avec un Américain du nom de Materson qui l'emmène à-bas. Oui, c'est bien cela, un garçon un peu maigre, pâle, à la physionomie triste comme s'il prenait passage sur la barque à Caron.

— Pourriez-vous me donner son adresse au Havre ?

Il la regarda avec une expression qui la fit rougir, elle devina une supposition blessante. Sans doute l'examen de son visage, sur lequel la candeur et la dignité étaient empreintes, le fit revenir sur sa première impression ; il comprit que celle qui lui adressait la parole ne devait pas avoir à rougir de sa démarche, car ses manières changèrent tout à coup et ce fut dans les termes les plus respectueux qu'après avoir consulté un registre, il lui indiqua un hôtel ou plutôt une auberge perdue dans un des quartiers les plus pauvres du Havre.

Ce choix et celui de la dernière classe à bord du navire indiquaient assez les exigences d'économie que s'était imposées le jeune peintre qui, sans doute, s'interdisait toute dépense non rigoureusement indispensable, pour grossir un peu la somme qu'il laissait à sa mère.

— Dois-je, mademoiselle, dit le marin, informer M. Bréhier de votre démarche quand il viendra ?

— Non, capitaine, je vous serai au contraire très-obligée de ne pas lui en parler.

Il la reconduisit respectueusement, la casquette d'ordonnance à la main ; il cherchait à lui faire oublier la façon un peu cavalière dont il l'avait accueillie.

L'heure était encore trop peu avancée pour la visite qu'elle voulait faire à M^{me} Bréhier. Puis elle tenait à la voir seule, sans être exposée à rencontrer son fils. Cela compliquait les difficultés. Tout en réfléchissant aux moyens d'en venir à ses fins, elle continua sa promenade aux abords du port, en compagnie de la vieille Angélique. Celle-ci se demandait quelles profondes préoccupations pouvaient absorber Valentine qui échangeait à peine avec elle quelques paroles et examinait attentivement toutes les personnes que leurs affaires ou le désœuvrement amenaient dans le voisinage de la mer.

La jeune fille se fatigua bientôt de cette promenade au milieu d'une foule tumultueuse et broyante

— Votre père l'avait recueilli, dit-elle, et j'espérais qu'à son école il deviendrait un honnête homme ; il a été ingrat envers vous comme mauvais fils envers sa mère... Où est-il maintenant ? Je ne sais, on prétend qu'il vit à Paris, et je crains bien qu'il ne se soit enfoncé de plus en plus dans la mauvaise route. Je ne l'ai revu qu'une fois depuis qu'il est parti, il m'a dit qu'il n'était pas embarrassé de lui et qu'il était assuré de ressources qu'il n'aurait jamais trouvées ici ; j'ai voulu l'interroger, il a refusé de répondre et s'est mis à rire. Voyez-vous, mademoiselle, j'ai peur, j'ai peur qu'il ne mange d'un pain dont les honnêtes gens ne voudraient pas. Et quelquefois je me dis qu'il eût mieux valu que la vague roulât son cadavre comme celui de son père quand j'ai trouvé mon pauvre homme sur le sable, enlacé dans le varech.

Valentine tenta de consoler la veuve, mais elle comprit bien vite que toutes les paroles étaient impuissantes sur la douleur d'une mère qui pleure plus que la mort de son fils ; son infamie et sa dégradation.

Elles causaient depuis quelque temps, lorsqu'à travers les carreaux la jeune fille aperçut deux hommes qui se promenaient au pied des falaises. L'un grand, maigre, aux traits anguleux, la figure rasée, sauf le menton, présentait dans son extérieur le type américain. Dans l'autre, elle reconnut M. Bocardet, mais il lui sembla que sa physionomie

» Nous commençons bien l'année. Ça promet. »

LE GRAND PRIX DE PARIS.

Le Conseil municipal de Paris vient de faire une grande chose!

Le Jockey-Club, les Sportsmen, sans oublier certaines gens qui se livrent sur les champs de course à une industrie lucrative, mais peu honnête, sont en train de tresser des couronnes aux membres de cette assemblée.

Une commission ayant supprimé le crédit annuel de 50,000 fr. consacré au Grand Prix de Paris, la majorité du Conseil s'est hâtée de le rétablir. Les considérants sont d'un cocasse fini :

« Le Conseil :

» Considérant que les courses servent à l'évolution de la race chevaline en vue de besoins déterminés ; »

Quels sont ces besoins déterminés ? On aurait bien dû les énumérer.

« Considérant que cette évolution, produite par l'homme, constitue l'une des expériences scientifiques les plus importantes de notre époque ; »

Expériences scientifiques ! ces mots ne sont-ils pas un comble ?

« Considérant que le Conseil municipal de Paris ne peut rester étranger à l'étude d'un problème scientifique aussi grave ; »

» Délibère :

» Un crédit de 50,000 fr. pour le Grand Prix de Paris est inscrit au budget de 1881. »

Et puis ? c'est tout ! Cette tartine n'est-elle pas amusante ? Nous ne lui reprochons qu'une chose ; c'est d'être trop courte.

Ce vote a inspiré à l'un de nos confrères parisiens, Jean de Nivelle, un spirituel article ; nous en détachons les lignes suivantes :

« Je ne crois pas que les éleveurs, les entraîneurs, les bookmakers et parieurs de toute sorte et de tout pays, aient jamais considéré les courses comme pouvant servir à la résolution d'un problème scientifique aussi grave. Les uns donnent leurs soins à former de bons produits, les autres à faire de bons élèves, tous s'y prennent de manière à réaliser de gros bénéfices, en jouant, et quelquefois, sinon souvent, à se ruiner dans une partie où les cartes galopent sur quatre pieds, et où des malins trouvent le moyen de les biseauter quand même. Il appartenait au Conseil municipal de Paris de ramener tout cela à des proportions plus hautes et d'introduire des considérations darwiniennes dans l'écurie de nos sportsmen les plus en renom. C'est de la solennité dans les choses les plus ordinaires. Les courses encouragées par une subvention de 50,000 fr., au point de vue scientifique, c'est épique, n'est-ce pas, bien plus qu'hippique ? »

Qui donc aurait pu penser que le Conseil municipal de Paris se fût occupé de l'amélioration scientifique de l'espèce chevaline ?

différait complètement de celle qu'elle lui connaissait. Le sourire avait disparu de ses lèvres, son front était sombre, soucieux ; sa figure était empreinte d'une expression de dureté qui contrastait avec l'amabilité de l'homme du monde et du galant cavalier.

Ils étaient arrivés tout près de la maison. Valentine demanda à la veuve si elle n'avait pas une pièce où elle et Angélique pussent se cacher ; il y avait tout à côté une sorte de cabinet obscur, destiné à recevoir les provisions. Elles s'y glissèrent ; à peine la petite porte s'était-elle refermée que les deux hommes entrèrent ; ils demandèrent de la bière et continuèrent l'entretien commencé ; il se tenait en anglais, mais Valentine connaissait cette langue, et comme la cloison était très-mince, elle ne perdit aucune des paroles échangées entre eux.

— Tu es sûr qu'il partira ? dit la voix de M. Bocardet.

— Très-sûr, son passage est retenu, j'ai dans ma poche son engagement en règle.

— Et tu crois qu'il réussira ?

— Cela dépendra de lui. Il y a beaucoup d'argent à gagner chez nous, mais à une condition, c'est qu'on ait les reins solides, qu'on soit bien armé pour la lutte et qu'on sache se plier aux circonstances. Il faut que l'étranger qui tente là-bas sa fortune soit vigoureusement trempé, Sera-t-il

Est-ce qu'il aurait envie de faire concurrence à l'Administration des Haras ? Eh ! mon Dieu, pourquoi pas ? les choses, nous en sommes persuadés, n'en iraient pas plus mal.

Lecteurs, relisez encore une fois les considérants ci-dessus, on ne rit pas tous les jours.

REVUE FINANCIÈRE.

Paris, 9 janvier.

Durant le mois de décembre 1880, les cours cotés sur l'ensemble des valeurs ont été les prix les plus hauts de l'année ; la première semaine de 1881 a été la continuation de ce mouvement à la hausse. Malgré la cherté relative des reports et les nouvelles politiques, les dispositions du marché sont très-satisfaisantes, il est certain que pendant l'année de plus hauts cours seront conquis.

Le 5 0/0 gagne le cours de 120.40, l'amortissable 86.65, coupon détaché, et le 3 0/0 à peu près au même cours, 85.05.

La Rente italienne détache un coupon de 2.50 et fait 87.25. Le 5 0/0 Russe a fait 96, coupon de 2.50 déduit.

La Banque de France est revenue à 3,700, bien que le bilan ait constaté une diminution d'encaisse de 15 millions. Les transactions ont été très-animées sur le Crédit foncier de France. De 1,455 les actions se sont élevées à 1,470 y compris 20 fr. de coupon. Il faut également signaler des demandes très-suivies sur les Obligations foncières et Communales 1879 et 1880, qui offrent aux capitaux de placement un revenu très-rémunérateur.

Le Crédit foncier et agricole d'Algérie, que nous laissons à 635, progresse à 643.75, très-recherché. Placé sous le haut patronage d'une institution aussi justement appréciée que le Crédit foncier de France et pouvant disposer de ressources considérables que la négociation du portefeuille égyptien est encore venu augmenter, le Crédit foncier et agricole d'Algérie est appelé à bref délai au plus brillant avenir.

Le Lyonnais a monté de 1,060 à 1,105 et clôture à 1,120 ; cette hausse ne nous surprend nullement. La Banque de Paris cote 1,185, y compris 20 fr. pour le coupon. Le Comptoir d'escompte, de 1,000, atteint 1,020. La Société générale française de Crédit s'élève à 700. A son cours actuel, ce titre donne un revenu de plus de 10 0/0. Il est d'ailleurs de tout repos.

On cote 445 sur la Société nouvelle, et comme les versements s'effectuent avec rapidité, il faut s'attendre à de plus hauts cours.

De 515, la Société financière fait 532.50. Le Suez ayant de bonnes recettes arrive rapidement à 1,298.75 à 1,350.

En ce qui concerne les titres de la Banque nationale et de la Société Meletra, il faut se presser de vendre ces titres afin de ne pas être exposé à des mécomptes.

Affaires brillantes sur nos chemins. Le Lyon, à 1,535, varie à 1,580 et 1,571.25 en clôture. Le Midi et le Nord détachent chacun un coupon de 20 francs ; le premier fait 116.50 et le second monte de 1,745 à 1,765. L'Orléans a gagné 20 fr. à 1,355 ; sur cette valeur de plus hauts cours sont à prévoir.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Le *Courrier*, enflé de la victoire (facile victoire !) du radicalisme à Saumur, ose imprimer ces mots : GUERRE AU CLÉRICAT. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il fait la guerre à la religion ; nous en avons tous les jours de nouvelles preuves. Quant à l'*Echo Saumurois*, plus le danger grandira, plus il soutiendra haut et ferme le drapeau de la religion et de l'honneur.

Retenons donc bien, aujourd'hui, cette

dans ce cas ? J'en doute.

— Et alors il reviendra.

— Oh ! que non ! J'en ai bien connu de tes compatriotes qui, après être arrivés pleins d'espérances dans notre pays, n'ont pas attendu deux mois pour regretter la France ; mais pour revenir il fallait de l'argent, sans compter la répugnance que l'on éprouve à revenir plus pauvre que devant, parmi ceux auxquels on avait vanté le brillant avenir qu'on se promettait. Tels qui débarquaient confiants et enthousiastes, en étaient réduits, quelque temps après, à cirer les bottes dans les hôtels, ou à aller dans les solitudes du far-west faire appel à la fortune qui ne leur y était pas plus favorable. Parmi ceux qui vont tenter l'aventure, combien y en a-t-il dont le succès couronne les efforts ? C'est comme dans une expédition en marche ; tant pis pour ceux qui n'ont pas les jarrets assez solides, on les laisse en route, cela n'empêche pas les autres d'avancer.

Cette théorie humanitaire de la jeune Amérique fit frémir Valentine, mais elle n'eut pas le temps de s'appesantir sur ses réflexions.

— Cependant, reprit M. Bocardet, il peut réussir, et dans ce cas, au bout de deux ans ou dans un délai plus rapproché, il reviendra.

— Et cela ne ferait pas ton affaire, n'est-ce pas ? Mais, rassure-toi, on ne fait pas des spéculations depuis quinze ans sans connaître les rubriques du

provocation : **Guerre au cléricatisme !** que lance si audacieusement la feuille radicale de Saumur.

Dans d'autres temps, qui ne sont pas encore très-éloignés, notre confrère affirmait d'autres opinions et des principes entièrement religieux. Nous lui en donnerons demain la preuve.

Le bruit court de plus en plus à Saumur que M. Bodin donnerait sa démission.

Nous nous étions abstenus de donner hier les deux circulaires qui ont été distribuées à Saumur vendredi et samedi, la dernière recommandant principalement M. Combier au vote des électeurs.

Il craignait donc beaucoup un échec, puisqu'il sollicitait si instamment le vote de ses concitoyens ? Maintenant, il peut se glorifier d'être arrivé, lui, maire de Saumur, le 21^e sur la liste qu'il a patronnée avec tant d'ardeur.

C'est une belle victoire.

Nous publions les deux circulaires à titre de documents. Voici la première, que les électeurs ont reçue vendredi :

AUX ÉLECTEURS.

« On nous assure qu'une manœuvre électorale se prépare à l'occasion des Elections municipales du 9 janvier. Les réactionnaires cléricaux convaincus de leur impuissance à Saumur renonceraient à lutter ouvertement. Ils auraient invité de soi-disant libéraux, nuance Jules Simon, à faire une liste leur promettant pour elle toutes les voix cléricales.

» Afin de jeter la confusion dans l'esprit des Electeurs et de semer la division parmi les républicains, cette liste porterait plusieurs conseillers sortants et quelques-uns des candidats choisis dans les réunions électorales, sans leur adhésion.

» On ne la distribuerait qu'au dernier moment pour ne pas laisser aux républicains le temps de faire parvenir leurs protestations aux électeurs.

» Les Electeurs saumurois ne seront pas dupes de cette tactique. Ils montreront une fois de plus aux réactionnaires qu'ils sont unis et disciplinés. Ils déjoueront cette MANŒUVRE JÉSUITIQUE de la dernière heure en faisant passer au premier tour de scrutin toute la liste républicaine démocratique.

» LE COMITÉ ELECTORAL REPUBLICAIN. »

La seconde circulaire, distribuée en ville samedi, veille de l'élection, était ainsi conçue :

AUX ÉLECTEURS.

« Une nouvelle manœuvre électorale nous est signalée.

» Une liste serait distribuée dimanche matin à Saumur. Elle porterait tous les conseillers municipaux sortants et les candidats choisis dans les réunions électorales à l'exception de deux ou trois et particulièrement de M. Combier, le maire républicain, L'ADVERSAIRE RÉSOLU DU CLÉRICATISME (sic). Les conseillers sortants et les

métier ; il y a mille moyens de le retenir là-bas, je m'en charge, et je te garantis qu'une fois parti, ce sera pour longtemps.

— Tu y as intérêt autant que moi.

— Pure question de l'être agréable, mon bon ami. Quand j'aurai l'Océan entre moi et la France, je n'aurai pas à craindre qu'on s'occupe de moi. Mais tu peux être tranquille, tu as ma promesse.

— J'y compte.

— A condition, bien entendu, que tu tiendras tes engagements.

— Ne les ai-je pas tenus fidèlement jusqu'à ce jour ?

— Oui, mais il s'agit de l'avenir ; je l'ai laissé le temps de liquider, convaincu que tu n'oublieras pas un ami comme moi qui a des titres sérieux à ta reconnaissance ; toutefois souviens-toi que je tiens à l'exactitude en affaires, j'ai la mémoire des dates.

— A l'époque convenue tu recevras de moi ce que je t'ai promis.

— Je n'en doute pas, car un retard aurait pour toi de fâcheuses conséquences.

— Que veux-tu dire ?

— Rien, si ce n'est que je prends toujours mes précautions à tout événement ; je veux bien croire que mes associés seront fidèles à leurs promesses, mais j'ai pour principe d'agir comme s'ils ne devaient pas l'être.

(A suivre.)

Louis COLLAS.

nouveaux candidats protestent à l'avance contre cette manœuvre déloyale.

» Que les électeurs républicains ne prennent pas le change, qu'ils votent tous pour la liste républicaine démocratique, sur laquelle figure le nom de M. Combier.

» LE COMITÉ ELECTORAL REPUBLICAIN. »

ELECTIONS MUNICIPALES D'ANGERS.

(Deux candidats par section.)

Sont élus de la liste républicaine : MM. Jules Guillon (élu dans deux sections) et Bouhler, Boulanger et Béchet, Anatole Leroy et Beucher, Maillé et Mercier, Glétron et Prieur (pas de concurrents), Guy, Gaulton et Cristal, Legludic et Trouillet, Montprofit et Daburon-Leroy, Bouteloup-Dartige et P. La-combe.

Sont élus de la liste conservatrice : MM. Lorient de Barny et D. Métivier.

Il y a ballottage pour deux candidats dans chacune des 1^{re} et 5^e sections du canton nord-est, 1^{re} section du canton sud-est, 1^{re} et 3^e sections du canton nord-ouest, et pour un seul candidat dans la 8^e section du canton nord-est.

Total : 24 élus sur 32 conseillers.

44 en ballottage dans six sections.

En résumé, dit le *Journal de Maine-et-Loire*, les résultats de la lutte municipale du 9 janvier se traduisent à Angers par les chiffres suivants :

Le 6 janvier 1878, les candidats républicains avaient obtenu 6,810 voix.

Le 9 janvier 1884, ils en ont obtenu 6,694

Différence en moins, 116

Les candidats conservateurs avaient obtenu, le 6 janvier 1878, 2,944 voix.

Ils en ont obtenu, le 9 janvier 1884, 3,394

Différence en plus, 450

Cette amélioration, qui est presque insensible au point de vue municipal, peut avoir une importance réelle au moment des élections législatives.

ELECTIONS DE TOURS.

Trente-et-un candidats de la liste républicaine, sur trente-deux conseillers, ont été élus. Un second tour de scrutin aura lieu dimanche prochain pour l'élection d'un 32^e conseiller.

Le maire, M. Rivière, n'est arrivé que le 26^e.

ELECTIONS DE CHINON.

Nous avons de très-bonnes nouvelles de cette localité.

La liste de M. Oudia, maire, a passé avec une grande majorité. La campagne électorale s'est faite sur la question des congrégations. Sur 1,420 votants, M. Oudia et sa liste ont obtenu 1,150 voix. M. Joubert, fils du député, n'a obtenu avec sa liste que 500 voix.

Honneur à la ville de Chinon !

ELECTIONS DE POITIERS.

Vingt-trois candidats de la liste républicaine ont été élus. Quatre ballottages.

MUSIQUE MUNICIPALE DE SAUMUR.

La deuxième soirée d'hiver aura lieu dimanche prochain 16 janvier, à huit heures, dans les salons de la Mairie.

Programme.

1. Cavatine de Rossini, solo de bugle, par la musique municipale.

2. Fantaisie sur *Lucrezia Borgia*, solo de flûte.

3. Romance des *Absents*, chantée par M. Lambert.

4. Le grand air du *Chalet*, solo de baryton, par la musique municipale.

5. *La Sieste*, bluettes, chantée par M. Lambert.

6. *Le Trémolo*, air varié, solo de flûte.

7. Couplet de *Griquet*, chanté par M. Lambert.

8. Grand duo à 2 pianos sur *Euriante*, de Ravina.

9. *Les Abeilles*, polka pour 2 pistons, par la musique municipale.

A partir du 1^{er} janvier 1881, le traitement des facteurs ruraux a été porté de six centimes et demi à six centimes « trois quarts » par kilomètre et par jour.

C'est-à-dire qu'il faut qu'un facteur rural

fasse ses quatre kilomètres pour gagner un centime de plus que par le passé.

Un certain nombre de préfets, secrétaires généraux et sous-préfets viennent d'être avancés sur place par le ministre de l'intérieur.

On cite entre autres M. Coho, préfet de Loir-et-Cher, qui est élevé à la seconde classe personnelle.

Parmi les sous-préfets, M. Alapetite, sous-préfet de Loudun, et M. Léon Barrabant, notre compatriote, sous-préfet de Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais), sont élevés de la troisième à la seconde classe.

MINISTÈRE DES POSTES ET DES TÉLÉGRAPHES.

Un concours pour le surnuméraire au ministère des postes et des télégraphes aura lieu le jeudi 17 février 1881 au chef-lieu de chaque département.

Peuvent y prendre part les jeunes gens de 17 à 25 ans sans infirmités, ainsi que les instituteurs, les militaires et tous les fonctionnaires publics comptant cinq années de services rendus à l'Etat et âgés de moins de 30 ans.

Les candidats devront adresser sans retard leur demande au directeur des postes et des télégraphes du département, qui leur transmettra le programme de l'examen.

La liste d'inscription sera close le 8 février.

Publications de mariage.

Charles Frœlinger, capitaine-instructeur à l'Ecole de cavalerie de Saumur, et Berthe-Gabrielle-Ange Gaudrez, sans profession, de Doué-la-Fontaine.

Paul-Noël Daveau, miroitier, de Saumur, et Marie-Émilie Hacquet, employée de commerce, de Parçay.

Joseph Perrin, cocher, et Louise-Florence Baloche, femme de chambre, tous deux de Saumur.

Tribunaux.

Nous avons fait connaître à nos lecteurs les vols qui ont été commis à l'abbaye de Bellefontaine, après l'expulsion des Pères Trappistes et pendant l'occupation militaire de ce monastère agricole.

Le 6 novembre, en rentrant dans leur maison violée, les R. P. Trappistes constatèrent la disparition de nombreux objets; une enquête fut aussitôt commencée; elle a eu pour résultat d'amener à la barre du conseil de guerre du 9^e corps d'armée, siégeant à Tours sous la présidence de M. le lieutenant-colonel Poupon, le nommé Antoine Juge, âgé de 23 ans, soldat de 2^e classe au 135^e de ligne. Nous ne doutons pas que les autres coupables ne soient bientôt découverts et jugés; il y va de l'honneur et de l'intégrité de notre armée, qui répudie avec horreur ses membres indignes, et les frappe sans hésitation.

Antoine Juge est accusé d'avoir volé et forcé la caisse destinée à contenir l'argent et les valeurs de la communauté. Au moment où il s'est emparé de ce coffre à double enveloppe de fer, aucune valeur n'y était plus renfermée. Sa tentative criminelle est demeurée sans résultat utile.

M. le capitaine rapporteur Quirins a exposé les charges qui pèsent sur l'accusé. Il rappelle que le siège de l'abbaye a été fait le 6 novembre, par une colonne de 500 fantassins du 135^e, commandée par un chef de bataillon; qu'après l'assaut et la défaite des Trappistes, une compagnie de 150 hommes fut seule maintenue dans la place, et qu'enfin, le 12 novembre, cent hommes furent rappelés à Cholet, cinquante hommes seulement continuant à occuper le monastère, sous les ordres de M. le sous-lieutenant Gabrielli. Les soldats pourvurent au soin des vaches, des porcs et de la volaille.

L'un d'eux, Juge, déroba le coffre-fort dans une chambre de l'abbaye, le 18 novembre, et le jeta dans le puits; le coffre était fort lourd, et Juge tenta de décider plusieurs de ses camarades à l'aider pour commettre l'effraction; l'accusation ne détermine pas avec précision dans quelle mesure s'est exercée la complicité d'un nommé Porte et celle des nommés Trabuc et Pajot. Le fait est que le coffre n'a pas dû être retiré facilement de la niche où il était encastré, et que les tiroirs ont tous été fouillés, les ser-

rures toutes forcées dans la pièce du secrétaire.

Les débats donnent lieu à ces réponses de l'accusé:

« D. Vous connaissez l'accusation qui pèse sur vous et que je viens de vous rappeler. Avez-vous quelque chose à dire? »

« R. J'ai à dire que, s'ils n'avaient pas commencé de prendre, je n'aurais rien pris. J'ai fait comme les autres. »

« D. Vous dites: s'ils n'avaient pas commencé. De quelles personnes entendez-vous parler? »

« R. De tout le monde. »

« D. Cependant il faudrait préciser. Quels objets prenait-on? des fromages, des fruits, des chapelets? »

« L'accusé ne répond pas. »

« D. Vous, vous reconnaissez que vous avez pris ce coffre-fort, qui est là devant vous? »

« R. Oui, mon colonel. »

« D. Dans l'instruction, vous avez dit que, vous et Porte, vous aviez descendu le coffre, et, aujourd'hui, vous avez déclaré que, seul, vous l'aviez porté. Quelle est la version exacte? »

« R. Je l'ai descendu seul, attendu que l'on ne pouvait marcher côte à côte dans un escalier étroit, mais Porte tenait la chandelle. »

« Vous avez dit au début de votre interrogatoire que tout le monde volait. Je reviens sur ce point. Quelle était donc votre mission, votre consigne? »

« La consigne était de ne toucher à rien et de ne rien laisser sortir de l'abbaye. »

Nous donnerons, dès qu'il nous sera parvenu, l'arrêt du conseil de guerre. Nous sommes assurément bien loin de justifier la conduite des malfaiteurs: mais nous pensons que l'autorité donnait à ses agents et à la force armée un triste exemple d'effraction coupable, et que la notion des droits et de l'honnêteté, singulièrement offensée par le gouvernement, a pu facilement fléchir et s'altérer chez ceux qu'on appelait officiellement à violer les domiciles et à pourchasser leurs propriétaires.

La distinction entre l'attentat aux biens meubles et l'attentat aux biens immeubles est vraiment bien subtile pour les âmes ignorantes: les simples n'admettront pas sans peine que tel passe en conseil de guerre pour le vol d'un coffre vide, et que tel autre reçoive l'hommage public du préfet de police pour avoir chassé, dépossédé les habitants d'une maison légitimement possédée.

Faits divers.

Un curieux cas de trichine. — Un cas médical des plus intéressants vient d'être signalé à l'hôpital Bellevue, à New-York. Franz-Adolph Alxier, jeune Allemand, âgé de dix-neuf ans et d'apparence robuste, se présentait audit hôpital, se plaignant de douleurs rhumatismales dans tous les membres et souffrant d'une forte fièvre. Il fut examiné par le docteur Hemmingway, qui diagnostiqua une fièvre rhumatismale et, après son admission, on le plaça dans le service du docteur Moller. Deux jours après, le malade présentait tous les symptômes de la trichinose.

Le professeur Janegway fut appelé et Franz lui dit qu'il avait l'habitude de manger du porc cru. Le professeur lui enleva alors sur l'épaule un morceau égal à peu près à une pièce de dix centimes, et, après l'avoir placé sous le microscope, constata la présence de treize trichines parfaitement développées.

Malgré les soins qui lui furent donnés, le malheureux jeune homme est mort samedi dernier. L'autopsie faite par le professeur Janegway et le docteur Moller, en présence de nombreux assistants du collège médical et des médecins de l'hôpital Bellevue, a démontré que le corps était rempli de trichines qui avaient gagné facilement les intestins et dont les femelles étaient dans différents états de reproduction. Le nombre de ces trichines dépassait plusieurs millions.

La conclusion du professeur Janegway est que toutes les personnes qui mangent du porc cru sont exposées à une semblable maladie.

On lit dans la Gazette de l'Allemagne du Nord, du 4 janvier:

« Dans la dernière quinzaine de janvier,

aura lieu la mise en exploitation du premier chemin de fer électrique construit sur le continent. Ce chemin de fer conduit, par la plaine de Lichterfeld, de la ligne d'Anholt à l'école centrale des Cadets.

« On sait que M. de Corstem, propriétaire équestre, a fourni gratuitement, pour deux ans, le terrain nécessaire. Reste à savoir si et dans quelle mesure le succès couronnera cette tentative. »

« Dans le monde des hommes compétents, on prévoit que le système des chemins de fer électriques est appelé à un développement rapide. »

Dans les cas de bronchite, phthisie, catarrhes, rhumes, et en général contre les affections des bronches et des poumons, nul n'ignore aujourd'hui que le Goudron est un médicament précieux et efficace.

Malheureusement, bien des malades à qui ce produit serait utile, ne l'emploient pas, soit à cause de son goût qui ne plaît pas à tous, soit à cause de l'ennui que leur donne la préparation de l'eau de goudron.

Aujourd'hui, grâce à l'ingénieuse idée de M. Guyot, pharmacien à Paris, toutes les répugnances, plus ou moins justifiées, du malade ont cessé d'exister.

M. Guyot est parvenu à enfermer le Goudron sous une mince couche de gélatine transparente, et à en former des capsules rondes de la grosseur d'une pilule. Ces capsules se prennent au moment du repas et s'avalent facilement sans laisser aucun goût. Aussitôt dans l'estomac, l'enveloppe se dissout, le Goudron d'emulsionne et s'absorbe rapidement.

Ces capsules sont d'une conservation indéfinie; à ce point que, d'un flacon déjà entamé, celles qui restent ont conservé toute leur efficacité au bout de plusieurs années.

Les Capsules de Goudron de Guyot offrent un mode de traitement rationnel et qui ne revient pas à plus de dix ou quinze centimes par jour, et dispense de l'emploi de toute espèce de tisane.

Le Goudron est une substance très-complexe et dont la composition varie considérablement, selon le mode de préparation et surtout selon la substance dont on l'a extrait. En effet, on retire du Goudron de la houille, des bois de hêtre, de pin, de sapin, etc.; il va de soi que les propriétés curatives de ce produit varient selon son origine et son mode de préparation. Autrement dit, chaque espèce de goudron a ses propriétés spéciales. Aussi n'est-il pas étonnant qu'au point de vue médical, tous les produits dénommés Goudron ne produisent pas les mêmes résultats.

Pour la fabrication de ses Capsules de Goudron, M. Guyot emploie seulement le goudron dit de Norvège, le seul qui ne soit pas caustique et le plus facilement absorbable. Il ne peut garantir la qualité, et par suite l'efficacité, que des flacons de capsules qui portent sur l'étiquette sa signature imprimée en trois couleurs. (5)

SOCIÉTÉ ANONYME

DES

IMMEUBLES D'HOULGATE

(CALVADOS)

Au capital de 1,200,000 francs

Siège social à Houlgate

MISE EN VENTE

DE

7,000 Obligations de 100 francs

REMBOURSABLES A 125 FR., EN 50 ANNÉES

PAR VOIE DE TIRAGE

Rapportant 5 fr. d'intérêt

La souscription sera ouverte du 10 au 14 Janvier. Les coupons sont payables en juin et en décembre, à Paris, à l'Anglo-French Union Bank (Limited), 9, boulevard des Italiens, et dans ses Succursales.

Le premier tirage aura lieu le 31 mai 1881

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. DE GUERVILLE, propriétaire, président;
DE GOLDSMIDT, chevalier de la Légion d'Honneur et de la Couronne de fer d'Autriche, négociant;
GOBRON, chevalier de la Légion d'Honneur, conseiller général;
DE VERGNOLLE, propriétaire et maire de Bréville (Calvados).

Ces obligations sont mises en vente par la branche française de l'Anglo-French Union Bank, Limited (Banque de l'Union Anglo-Française), 9, Boulevard des Italiens, à Paris, et dans toutes les Agences de province, au prix de 100 francs.

Elles sont remboursables à 125 francs par voie de tirage au sort annuel. Elles rapporteront 5 francs d'intérêt.

Les coupons d'intérêt sont payables par semestre, à Paris, en juin et décembre, ou à Houlgate au Siège social.

Le premier tirage aura lieu le 31 mai 1881.

N. B. — Par décision du Conseil d'Administration de la Société des Immeubles d'Houlgate, un premier dividende de 20 fr. par action est distribué aux actionnaires, à titre d'acompte sur les bénéfices de l'exercice 1880.

VERSEMENTS: 25 fr. en souscrivant.
25 fr. le 1^{er} février.
50 fr. le 1^{er} mars.

Besançon, 34, rue des Granges.
Bordeaux, 38, rue Vital-Carles.
Caen, 13, rue Beruillères.
Châteauroux, 5, place aux Guédons.
Châlons-sur-Marne, 18, rue d'Orfeuille.
Dijon, 8, rue du Vieux-Collège.
Limoges, 12, rue du Clocher.
Loches, 18, rue du Château.
Nancy, 41 ter, rue Saint-Jean.
Niort, 21, rue Saint-Jean.
Reims, 61, rue Cérés.
Saint-Nazaire, 19, rue Ville-ès-Martin.
Tours, 53, rue Royale.
Etc., etc.

N'ACHETEZ RIEN

sans réclamer de vos Fournisseurs des

COUPONS COMMERCIAUX

C'est une Caisse d'Épargne GRATUITE

Pour Brochures et Renseignements s'adresser:

A Saumur, maison LAN et C^{ie}, 18, rue Beaurepaire.

CRÉDIT HYPOTHÉCAIRE (20^e ANNÉE)

PRÊTS sur MAISONS et BIENS RURAUX.

Les demandes doivent être adressées à MM. REJOU et C^{ie}, banquiers, rue Le Peletier, 9, à Paris; il y est immédiatement répondu par lettres personnelles et ne portant aucune indication extérieure.

PURIFIEZ LE SANG ET RETABLISSEZ LES FONCTIONS DE VOS ORGANES

Sans médecine, sans purges et sans frais, par la douce farine de Santé

REVALESCIERE

Du BARRY, de Londres.

Elle surpasse depuis 54 ans toutes les découvertes dans l'intérêt de l'humanité souffrante, réparant les désordres de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, cerveau, vessie, reins, haleine et sang. Le docteur Routh, médecin en chef de l'hôpital Samaritain des femmes et des enfants, à Londres, rapporte: « Naturellement riche en acide phosphorique, chlorure de potasse et caséine — les éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os — (éléments dont l'absence dans le pain, la panade, l'arrow-root et autres farineux, occasionne l'effroyable mortalité des enfants, 31 sur 100 la première année, et de beaucoup d'adultes se nourrissant de pain), la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et des malades de tout âge. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux étiques et rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. »

N^o 78,421. — Observations de M. Dedé, professeur de chimie, Paris: « Depuis ma propre guérison par la Revalescière d'une maladie inflammatoire de la vessie, qui avait résisté durant huit ans au traitement des meilleurs médecins, j'ai continué avec le plus vif intérêt mes remarques expérimentales sur cette parfaite et excellente Revalescière. Ce qui m'étonne plus que je ne saurais l'exprimer, c'est sa bienfaisante influence sur les organes digestifs, sa propriété de compléter et prompt assimilation au corps humain: bien nourrir et développer singulièrement l'appétit, faciliter une dépuration prompte et facile, et surtout assainir et rajeunir le sang (deux éléments de gaieté, beauté et santé). » — DEDÉ, professeur de chimie.

N^o 68,380. — M. Perrin de la Hitoles, du consulat français d'Adra, Espagne, écrit que sa fille souffrant horriblement d'éruption de la peau à la faire crier jour et nuit, a été parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N^o 63,476. — M. le curé Comparaet, de dix-huit ans de Gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Cure N^o 47,422. — Epuïsement. — M. Baldwin, de délabrement le plus complet, de paralysie des membres par suite d'excès de jeunesse.

Cet aliment, pur de tout mélange artificiel, est le plus parfait reconstituant de tous les organes. Son adoption universelle ne tardera pas à faire disparaître toutes les infirmités des étiques, la faiblesse et le rachitisme, et à développer une race bien formée et pleine de santé, de beauté et d'intelligence.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médicaments. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 33 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GRANDAND, Besson, successeur de TEXIER; J. Russon, épicer, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C^{ie} (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 10 JANVIER 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	84	90		Credit Foncier colonial	440			C. gen. Transatlantique	571	25	
3 % amortissable	86	60		Credit Foncier, act. 500 fr.	1470	30		Canal de Suez	1360		
4 1/2 %	115	25		Obligations foncières 1877	358	50		Société autrichienne	597	50	
5 %	120	40		Obligations communales 1879	455			OBLIGATIONS.			
Obligations du Trésor	519			Obligat. foncières 1879 3 %	456			Est	387		
Obligations du Trésor nouvelles	510			Sec. de Crédit ind. et comm.	742	50		Midi	365		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	234			Credit mobilier	670			Nord	390		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	508			Credit Foncier d'Autriche	833	75		Orléans	388		
1865, 4 %	523			Est	766	25		Ouest	387		
1869, 3 %	406			Paris-Lyon-Méditerranée	1570			Paris-Lyon-Méditerranée	385		
1871, 3 %	394			Midi	1180	10		Paris (Grande-Ceinture)	389	25	
1875, 4 %	517	50		Nord	1760	10		Paris-Bourbonnais	384		
1876, 4 %	518	75		Orléans	1860	3		Canal de Suez	572	50	
Banque de France	8800			Ouest	956	7					
Comptoir d'escompte	1043			Compagnie parisienne du Gaz	1563	25					

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes du matin	express-poste.
6	45	(s'arrête à Angers)
8	56	omnibus-mixte.
1	25	soir,
3	32	express.
7	15	omnibus.
10	27	(s'arrête à Angers).

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures	26 minutes du matin	direct-mixte.
8	21	omnibus.
9	40	express.
12	40	soir, omnibus-mixte.
4	44	
10	25	express-poste.

Le train partant d'Angers à 8 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.
48^e ANNÉE (1880).

Prix du volume broché 7 fr. »
— cartonné 8 50
Franco par la poste, 1 fr. 50 cent. en sus des prix ci-dessus.
Etranger, suivant les conventions postales.
On peut se procurer chaque volume séparément.

MAGASIN PITTORESQUE

RÉDACTEUR EN CHEF: M. EDOUARD CHARTON, MEMBRE DE L'INSTITUT.
La collection se compose des années 1833 à 1880. — Le volume 1880 (48^e année) a été mis en vente le 5 décembre 1880.
LES ABONNEMENTS COURENT DU 1^{er} JANVIER DU 31 DÉCEMBRE. — LES LIVRAISONS SONT ENVOYÉES À LA FIN DE CHAQUE MOIS.

OUVRAGES PUBLIÉS PAR LA LIBRAIRIE DU MAGASIN PITTORESQUE, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 29 :

TABLE ALPHABÉTIQUE ET MÉTHODIQUE des quatre premières années du *Magasin pittoresque*.
1 volume broché 7 fr. »
Cartonné 8 50
ALMANACHS DU MAGASIN PITTORESQUE de 1851 à 1881, environ 30 gravures dans chaque Almanach.
Chaque almanach 50 c.

ALBUM DU MAGASIN PITTORESQUE; 1 vol. grand in-4^e, cartonné avec luxe, doré sur tranche, contenant cent gravures choisies dans la collection.
Prix 15 fr.
VOYAGEURS ANCIENS ET MODERNES; 4 volumes, 941 gravures.
Prix de chaque volume broché 6 fr.
L'ouvrage complet 24

HISTOIRE DE FRANCE, d'après les documents originaux et les documents de l'art de chaque époque; 2 vol., 800 gravures.
Prix de chaque volume broché 7 fr. 50
L'ouvrage complet 15 »
LECTURES DE FAMILLE, choisies dans la collection du *Magasin pittoresque*; 1 volume in-4^e. — 2^e édition.
Prix, broché 5 fr.

29, Quai des Grands-Augustins, 29.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Paris 7 fr. »
Départements 8 50
Union postale 9 »
On peut se procurer séparément un numéro mensuel dans une couverture.
Prix: Paris, 60 c.; — Départements, 70 c.

LES VRAIS ROBINSONS, par MM. Ferdinand Denis et Victor Chauvin, illustrés par Yan Dargent; 1 vol. grand in-8^e.
Prix, pour Paris, broché 15 fr.
— cart., doré sur tranche 18 »

Tous les prix ci-dessus sont ceux de Paris. — Pour les départements et l'étranger, l'affranchissement se paye en sus. — Le prix du cartonnage est de 1 fr. 50 cent. par volume.
On peut se procurer tous les ouvrages ci-dessus chez M. Dézé, libraire, rue Saint-Jean, n^o 1, à Saumur.

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE
OU A LOUER
DE SUITE,
UNE BELLE MAISON
Avec remise, écurie, cour et jardin.
Située à Saumur, rue de Bordeaux, n^o 54.
S'adresser, pour traiter, audit notaire. (830)

ON DEMANDE A ACHETER un fonds de commerce, avec bonne clientèle, en rouennerie, — mercerie, — faïence, — épicerie, — librairie, — bureau de tabac, etc., etc.
S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
BEAU PLANT de VIGNE ROUGE
Cépage breton.
S'adresser à M. BAZILLE, propriétaire à Rou-Marson. (8)

M^{me} HUTT, professeur d'allemand, nouvellement arrivée de Strasbourg, demande des leçons. — Rue de Bordeaux, 16.



BANQUE HYPOTHÉCAIRE DE FRANCE

4, RUE DE LA PAIX, PARIS

Société anonyme — CAPITAL: CENT MILLIONS DE FRANCS
Prêts ACTUELLEMENT RÉALISÉS sur 1^{re} Hypothèque: QUATRE-VINGT-DOUZE MILLIONS

La Société délivre au prix net de 485 francs des Obligations remboursables à 500 francs en 75 ans, par voie de tirage au sort, et rapportant 20 francs d'intérêt annuel payable trimestriellement.
La Société délivre également des Bons de caisse rapportant: à six mois, 3 %; — à un an, 3 1/2 %; — deux ans et au-delà, 4 %.
Adressez les demandes d'Obligations et de Bons de Caisse A PARIS:

Au Siège de la Banque Hypothécaire de France, 4, rue de la Paix; — A la Société Générale de Crédit Industriel et Commercial; — A la Société de Dépôts et de Comptes Courants; — Au Crédit Lyonnais; — A la Société Générale; — A la Société Financière de Paris; — A la Banque de Paris et des Pays-Bas; — A la Banque d'Escompte de Paris,

ET DANS LES DÉPARTEMENTS ET A L'ÉTRANGER:

A toutes les Agences et Succursales des Sociétés désignées ci-dessus.
Le paiement des Coupons et des Bons échus ainsi que le remboursement des Titres amortis sont faits aux mêmes Caisses. — Les Notaires et Banquiers peuvent également recevoir les demandes de titres et sont autorisés à effectuer le paiement des coupons.

M. CHAUMIER, agent de change à Angers, place du Ralliement, 10, se charge de faire, sans frais, les opérations ci-dessus. (19)

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE
AUX ENCHÈRES PUBLIQUES,
D'UN JOLI MOBILIER
Pour cause de départ,
Le lundi 17 janvier 1881, à midi et demi,
A Saumur, rue d'Orléans, n^o 46, au domicile de M. Fisson.

DÉSIGNATION.
Chambre à coucher en palissandre, composée de lit et sommier, armoire à glace, guéridon, table de nuit, chaises volantes, grande glace;
Secrétaire en acajou, pendule, cuisinière en fonte, autre glace, lit de fer, literie, vaisselle, tables, chaises;
Une excellente machine à coudre, d'Elias Howe, ayant très-peu servi;
Batterie de cuisine et quantité d'autres bons objets.
Au comptant, plus 5 0/0 applicables aux frais.
Le commissaire-priseur, THUBÉ. (18)

A VENDRE
UN PETIT PONEY CORSE
Propre à la selle et à la voiture.
S'adresser au bureau du journal.

INCONTINENCE D'URINE
DES ENFANTS.
Guérison par le traitement du docteur BEAUFUMÉ, de Châteauroux.
Traitement gratuit pour les pauvres

Semouline

NOUVEL ALIMENT RECONSTITUANT
PRÉPARÉ PAR LES
RR. PP. TRAPPISTES du Monastère du PORT-DU-SALUT.

Les principes reconstituants de la **Semouline** sont fournis à la fois par la portion corticale des meilleures céréales, et par les sels naturels du lait de vache n'ayant subi aucune altération. Des appareils spéciaux, très-perfectionnés, ont été imaginés, tant pour évaporer le petit-lait et le mélanger à la farine, que pour donner à ce mélange une forme granulée qui en rend l'emploi plus facile. Cet excellent produit est ordonné par les sommités médicales aux Personnes faibles, aux Convalescents, aux Enfants, aux Nourrices, aux Estomacs fatigués, aux Poitrines débilitées et à toutes les constitutions délicates, avec l'assurance de leur apporter un remède efficace.

Prix de la Boîte: 3 fr. 50.

M^e GAUTIER, notaire à Saumur, demande de suite un petit clerc.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ELECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épicer, rue d'Orléans. (490)

COMPAGNIE FRANÇAISE DU PHÉNIX

Fondée en 1819.

Assurances contre l'Incendie et sur la Vie humaine.

GARANTIE:
Incendie 61 millions.
Vie 174 millions.

Rentes viagères aux taux les plus avantageux.

S'adresser à M. J.-B. MARÉCHAL, agent général, 2, rue Gueule-du-Loup, à Saumur. (778)

ÉLIXIR ANTI-RHUMATISMAL

DE SARRAZIN MICHEL, d'Aix (Provence).

Guérison sûre et prompt des rhumatismes aigus et chroniques, goutte, lumbago, sciatique, migraines. 10 fr. le flacon pour 10 jours de traitement. — UN FLACON SUFFIT ORDINAIREMENT.

Dépôt chez tous les principaux pharmaciens de chaque ville, à Saumur, chez M. NORMANDINE.

N.-B. — M. MICHEL expédie franco deux flacons contre mandat-poste de 20 francs. (689)

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE, 7, place de la Bourse, Paris

Saumur, imprimerie de P. GODET.